



FONDEMENTS

L'association « **ST SEURIN CITOYENS** » est une association regroupant des St Seurinois désireux de faire évoluer leur ville dans l'avenir et préserver une qualité de vie pour tous.

Elle est, par principe, libre, sans étiquette politique, au service exclusif des St Seurinois.

OBJET

L'Association est indépendante de tout organisme politique, religieux ou syndical.

Cette Association a pour buts de :

Remettre de la Démocratie au cœur de la ville.

Moraliser la vie publique dans le respect des Lois Républicaines.

Défendre la qualité de vie de la ville de St Seurin.

Protéger les intérêts des habitants de St Seurin et de sa région.

Développer la participation des habitants à la vie collective de la cité.

Préparer une alternance citoyenne à la direction de la Mairie.

ECHANGES

Tous les échanges se font par internet et seuls des cas exceptionnels seront traités par courrier conventionnel.

Pour tout contact direct, le siège social est accessible au public, sur semaine (du Lundi au Vendredi) et aux heures de bureau, de 9H à 12H en matinée et de 14H à 18H l'après-midi.

Le siège social est fixé à l'adresse :

53, Rue Eugène Leroy 33660 St Seurin sur l'Isle

Par courrier : Adresse du siège ci-dessus.

Par téléphone : 05 57 49 67 00

Par email : contact@stseurin.fr

MEMBRES de L'ASSOCIATION – COTISATIONS

L'association se compose de 3 catégories de membres principaux :

Un ensemble d'adhérents **CITOYENS** (adhérent gratuit) qui ne paient pas de cotisation et accèdent à la **Newsletter**, au journal numérique « **LE ST SEURINOIS** » qui diffuse des informations générales et au site de l'association « **LA MAIRIE NUMERIQUE** » qui permet un échange d'informations locales.

L'adhésion se fait directement sur le site avec un paiement numérique ou par l'intermédiaire d'un Conseiller avec un paiement par chèque ou en liquide.

Un ensemble d'adhérents **CONSEILLERS** (adhérents actifs) qui paient une cotisation de **30 Euros** par an et peuvent faire partie de la liste électorale.

La demande d'adhésion se fait directement sur le site ou par l'intermédiaire d'un Conseiller.

Le Conseil d'administration valide l'adhésion et celle-ci n'est effective qu'après paiement de la cotisation.

Un bulletin d'adhésion spécifique est signé par le nouveau Conseiller.

Le Conseil d'administration peut ne pas valider l'adhésion et transmet l'information à l'intéressé par email sans obligation de justifier son choix.

Tous les adhérents sont identifiés, l'anonymat n'étant pas toléré dans l'Association. Les Conseillers signent une clause de confidentialité au niveau de leur adhésion.

VIE QUOTIDIENNE

L'Association accueille toutes les personnes de bonne volonté habitant ou travaillant à St Seurin sur l'Isle, quelque soient leurs opinions politiques.

Les échanges entre membres se font dans le respect mutuel des personnes et des idées de chacun.

Toutes les opinions et les appartenances politiques sont respectées, à partir du moment où elles respectent les Lois de la République, mais ne doivent en aucun cas prendre le pas sur le débat principal centré sur les intérêts des St Seurinois.

Les débats religieux ou syndicaux n'ont pas leur place au sein de l'Association.
Le respect de chaque citoyen est une règle de base incontournable.
Toute dérive sera immédiatement sanctionnée.

ACTIONS

L'Association est organisée essentiellement à partir de sites internet pour faciliter le travail de chacun et permettre :

Une collecte des informations sur la vie de St Seurin et une transmission des informations à la population par l'intermédiaire du site public.

Un suivi des actions de la Mairie au plus près du terrain.

Une surveillance de la légalité et de la légitimité de l'action municipale.

Une aide spécifique des Citoyens et des associations de St Seurin dans leurs conflits avec la Mairie.

Des interventions auprès des Institutionnels (Cour des Comptes, Préfecture, Région, CALI...) sur des dossiers mettant en cause les intérêts des St Seurinois.

Une participation au débat public avec tous les moyens légaux disponibles afin d'atteindre les objectifs fixés.

REUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU BUREAU

Toutes les convocations se font par email avec accusé de réception au moins 15 jours avant la date de chaque réunion.

Un ordre du jour précis est joint.

INFORMATION

Ce règlement intérieur est diffusé et mis à jour directement sur le site interne public « STSEURIN.FR ».

St Seurin sur l'Isle le 10 Août 2019